

Compte rendu de séance

Séance du 14 Septembre 2021

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	8

L'an 2021,
Le 14 Septembre à 20 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. HERY Jean-Pierre, Maire, M. ROUXEL Jean-Pierre, M. FESTOC Jean-Pierre, M. HUBERT David, M. ROUX Philippe, M. BERTHELOT Jean-François, Mme LECHEVALIER-BOISSEL Caroline, M. THOMAS Jacky

Excusés : M. BLANCHET André, Mme RAVET Virginie

Absents : Mme FRETIGNY Armelle

Secrétaire de Séance : M. BERTHELOT Jean-François

Date de la convocation : 09/09/2021

SOMMAIRE

2021-50 - Tarifs cantine et garderie

2021-50 – Tarifs cantine et garderie

Vu la délibération n°2020-31 du 10 juillet 2020 relative à la révision des tarifs de la garderie et du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020-2021,

Considérant la nécessité de réviser les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire chaque année,

Monsieur le Maire rappelle les tarifs du restaurant scolaire :

- 2,55€ par élève
- 4,80€ par adulte

Monsieur le Maire rappelle les horaires et les tarifs de la garderie périscolaire :

Horaires:

- le matin de 8h à 8h50
- le soir de 16h25 à 18h

Tarifs:

- 1€ matin ou soir
- 1,80€ matin et soir

Possibilité de commencer la garderie dès 7h30 sur demande préalable des familles:

- 1€ supplémentaire pour toute arrivée entre 7h30 et 7h44
- 0,50€ supplémentaire pour toute arrivée entre 7h45 et 8h

Pour tout dépassement après 18h:

- 2€ supplémentaire par 1/4 d'heure pour tout départ après 18h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

- **De maintenir les tarifs du restaurant scolaire tel que présentés ci-dessus, soit:**
 - **2,55€ par enfant**
 - **4,80€ par adulte**
- **De maintenir les horaires de la garderie périscolaire tel que présentés ci-dessus, soit:**
 - **le matin de 8h à 8h50**
 - **le soir de 16h25 à 18h**
 - **possibilité dès 7h30 le matin sur demande préalable des familles**
- **De maintenir les tarifs de la garderie comme suit:**
 - **1€ matin ou soir**
 - **1,80€ matin et soir**
 - **1€ supplémentaire pour toute arrivée entre 7h30 et 7h44**
 - **0,50€ supplémentaire pour toute arrivée entre 7h45 et 7h59**
- **D'augmenter le tarif des dépassements après l'heure de fin de la garderie, soit après 18h, comme suit:**
 - **2€ supplémentaire par 1/4 d'heure de retard (dès la première minute)**
- **Ces tarifs s'appliquent dès le mois de septembre 2021**

A l'unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Décisions:

Informations:

- Inauguration salle des fêtes

L'inauguration de la salle des fêtes ayant lieu le vendredi 17 septembre 2021 à 16h, il y a lieu de prévoir des personnes pour assurer la circulation dans le Bourg afin notamment de faciliter le stationnement des véhicules sans perturber le passage du bus scolaire devant accéder à l'école à 16h30 et 17h. A cet effet, Monsieur ROUX Philippe et Monsieur HARDY Lucien seront les préposés à la circulation.

De plus, afin de respecter les normes sanitaires en vigueur, il y a lieu également de contrôler le pass sanitaire de chaque invité à l'entrée de la salle des fêtes. Monsieur THOMAS Pierre et Monsieur ROUXEL Mathis seront donc assignés à ce poste.

Questions diverses:

- Demande d'abri de bus au Bas de Saint-Georges

Il est exposé aux membres du conseil une demande d'une administrée de la commune

concernant l'installation d'un abri-bus au Bas de Saint-Georges, près du Rustique, pour les élèves qui attendent le bus scolaire.

Les membres du conseil municipal accepte cette demande cependant, un abri-bus venant d'être installé Rue du Puits il y a quelques jours, ils planifieront l'installation de l'abri-bus au Bas de Saint-Georges l'an prochain, lors du vote du budget 2022.

Séance levée à 21:45

En mairie de St-Georges-de-Gréhaigne,
Le 16/09/2021
Le Maire
Jean-Pierre HERY